

— Qu'y a-t-il donc, mon Dieu...

Une voix enrouée s'éleva de la rue, criant :

— Assassinat de Valgras au cirque Fernando, saisissants détails... Paulin se tourna vers le docteur.

— Que crie-t-on ? Qu'annonce-t-on ? La mort de Valgras...

— Valgras est tombé atteint d'un coup de pistolet en pleine poitrine.

— Et ma fille était là !

Paulin porta les deux mains à son front, et sortit comme un fou.

Chaumas le rejoignit au bas de l'escalier, le fit monter dans sa voiture, et prit le chemin de la maison.

Quand le malheureux père entra dans la chambre de sa fille, celle-ci, domptée par la fièvre, venait de retomber sur son lit froissé. Elle agitait les mains sur les draps, s'imaginant qu'elle remuait des fucus et des algues.

Sa pensée retournait sur la grève de Luc-sur-Mer, évoquant les jours heureux durant lesquels dura son illusion sur Valgras. Elle lui parlait d'une voix douce d'un avenir prochain, modeste, heureux et paisible. Puis elle s'arrêtait, l'oreille tendue, et paraissait entendre les réponses de Valgras. Elle souriait alors, puis elle se reprenait à jouer en imagination avec les longues banderoles des herbes marines.

Quand il la trouva ainsi, Paulin eut peine à retenir ses larmes.

La nuit fut terrible pour les parents éprouvés. Avant de se rendre au magasin des « Deux Mondes », Clotilde vint voir sa cousine. Elle la serra en pleurant dans ses bras, et promit de revenir le soir.

Une consultation devait être ménagée aux malheureux parents.

Le docteur Chaumas en venant faire une visite à sa chère petite malade, dit à Paulin :

— J'ai vu le ministre, ce matin ; il t'accorde un congé d'un mois, lequel congé sera renouvelable suivant les exigences de la santé de ta fille. De plus, tenant à récompenser tes bons et loyaux services, il m'a chargé de te remettre à titre de gratifications exceptionnelle, une somme de trois mille francs, destinée à payer le voyage que vous allez entreprendre tous les trois, dès que j'aurai eu raison de cette maudite fièvre, et ce ne sera pas long.

— Oh ! Chaumas ! mon ami, mon véritable ami !

— Oui, ton ami sincère ! J'espère que tu ne m'infligeras pas l'humiliation de m'entendre remercier. Ecris au ministre, cela vaudra mieux. Notre pauvre enfant ne saura rien de ce qui se passera aux funérailles de Valgras... Quand vous reviendrez de ce voyage, peut-être vous demandera-t-elle à s'agenouiller sur une tombe... alors, laissez-la faire, elle sera sauvée...

— Où devons-nous conduire Amice ?

Paulin prit la main de sa femme :

— En Italie, dit-il, Landry n'est-il pas un frère pour elle, et Landry ne serait-il pas un enfant pour nous si elle le voulait ?

— Oui, en Italie.

— Voilà qui est convenu, le reste me regarde, et soyez certains tous deux que je triompherai vite du mal.

Pendant huit jours, Amice se débattit contre une fièvre terrible ; quand le mal fut vaincu, elle était d'une faiblesse si grande qu'elle obéissait avec une docilité d'enfant. Avait-elle oublié ? Retrouvait-elle assez de courage pour cacher une douleur qu'elle croyait inguérissable.

Ni Paulin ni sa femme ne purent le deviner. Elle ne s'in-

forma près de personnes des funérailles de Valgras, ne demanda point à lire de journaux, et parut avoir perdu toute mémoire du passé.

Mais à quoi songeait-elle, tandis qu'elle restait perdue dans une absorption si grande qu'elle n'entendait aucun des bruits qui se faisaient autour d'elle et ne paraissait pas même voir ceux qui se mouvaient dans le petit appartement ? Se rappelait-elle les heures passées sur la grève lointaine ? Entendait-elle mugir la grande mer ? ou la voix de Valgras, cette voix sonore accoutumée à dominer les tempêtes parlementaires, murmurait-elle avec une douceur infinie les mots d'amour, de repentir et de pardon ?...

Malgré elle, en dépit du soin avec lequel ses parents s'efforçaient d'éloigner tout ce qui devait rappeler le nom de celui qu'elle avait tant aimé, une épreuve était réservée à la fiancée de Valgras.

Le notaire chargé des affaires d'intérêt du député, avait reçu de la main d'un des témoins de sa mort, le testament écrit avant son agonie.

Ce testament venait d'être ouvert, et c'est au sujet de cet acte, renfermant les volontés suprêmes du tribun populaire, que le notaire venait trouver M. Gualbert. Il lui apprit alors que par son testament olographe, Valgras instituait Amice son unique héritière. Une somme de cinq mille francs se trouvait réservée en faveur de Marianou Mas, sa nièce.

Cette nouvelle jeta Gualbert dans une stupéfaction impossible à décrire.

— Je refuse ! dit-il, je refuse, monsieur.

— Permettez-moi de vous faire observer, monsieur, que la loi ne vous laisse pas absolument maître de cette question. C'est mademoiselle votre fille qui hérite.

— Je répons d'elle comme de moi, reprit Gualbert.

— Quel âge a mademoiselle votre fille ?

Paulin resta un moment sans répondre.

— Vingt-et-un an depuis quelques jours.

— Elle est devenue majeure, et par conséquent maîtresse de ses actions... Pourrais-je la voir ?

— Certainement, monsieur.

Paulin sonna Thérèse.

— Priez mademoiselle de venir.

— Pardon, objecta le notaire, verriez-vous quelque inconvenient à ce que je lui parlasse seul ? Je désire que nulle influence ne pèse en ce moment sur son esprit.

Paulin ouvrit la porte du petit salon dans lequel se trouvait sa fille.

— Mon enfant, lui dit-il, monsieur désire te faire une communication grave... Nous devons te laisser le libre exercice de tes droits, car tu es majeure... Nous sommes certains, ta mère et moi, que tu agiras suivant le devoir et la justice.

Amice s'inclina, soudainement elle venait de pâlir.

**INFORMATIONS** — Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : — Un an, \$1.00 ; six mois, 50 cents, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus.

Aux agents : 16 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Sur réception du prix, nous expédierons tous les numéros parus depuis le 1er juillet 1880, et les files complètes (brochés) des années 1881, 1882 et 1883, aux conditions ci-haut mentionnées.

MORNEAU & CIE, EDITEURS,

Boîte 1986, B. de P.

17 rue Ste-Thérèse, Montréal